

Münsterplatz 3a
Case postale
3000 Berne 8
Téléphone 031 633 48 44
Télécopie 031 633 48 52
info.vol@vol.be.ch
www.vol.be.ch

Aux destinataires de la
consultation sur la modification de la
loi sur le commerce et l'industrie (LCI)

Berne, le 3 mai 2019

Modification de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI) ; Procédure de consultation



Madame, Monsieur,

Par décision du 1^{er} mai 2019, le Conseil-exécutif a autorisé la Direction de l'économie publique à mener une procédure de consultation concernant la modification de la loi sur le commerce et l'industrie (LCI).

Cette modification de la loi vise à mettre en œuvre la motion Löffel-Wenger « Etendre la protection de la jeunesse aux cigarettes électroniques et compagnie » (M 155-2018), qui a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2018. Une prolongation des heures d'ouverture des magasins conformément à la motion du groupe PLR « Un peu plus de prévenance envers la clientèle » (M 057-2019) déposée le 4 mars 2019 doit également être mise en œuvre dans le cadre de cette modification de la loi.

Les documents relatifs à la consultation peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.be.ch/consultations. Veuillez envoyer votre prise de position **d'ici au 5 août 2019** à la Direction de l'économie publique du canton de Berne, Service juridique, Münsterplatz 3a, case postale, 3000 Berne 8, ou par e-mail à : consultation@vol.be.ch.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Brigitte Meyer, Service juridique de la Direction de l'économie publique (tél. : 031 633 85 37, e-mail : brigitte.meyer@vol.be.ch).

En vous remerciant par avance de votre participation à la consultation, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le directeur de l'économie publique

Christoph Ammann
Conseiller d'Etat